LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS L'INDIANOCEANIE,
INVESTIR DANS LA PRODUCTION AGRICOLE

REUNION DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVES

25-26 mars 2013, Hôtel Les Roches Rouges, Mahajanga - Madagascar

Conclusions et recommandations

1) Introduction et contexte

Le Secretariat général de la Commission de l'océan Indien (COI) a réuni des investisseurs, des partenaires techniques et financiers et les autorités concernées dans le cadre de l'instruction d'un projet visant à renforcer la sécurité alimentaire dans l'Indianocéanie, les 25 et 26 mars 2013, à Mahajanga, Madagascar.

1.1) Objectif général de la réunion

Echanger sur les actions concrètes de production agricole dans trois régions de Madagascar, dans la perspective d'accroître le niveau d'autosuffisance alimentaire du pays, de produire en suffisance pour exporter, d'améliorer le niveau de commerce intra régional et de contribuer au développement de l'économie agricole de Madagascar.

1.2) Objectifs spécifiques de la réunion

Les objectifs spécifiques de la réunion étaient de faciliter les expressions d'intérêt i) des investisseurs ; ii) des institutions de soutien technique ; iii) des partenaires au développement et iv) des autorités malgaches, tous encouragés à s'engager dans des projets de production et des activités connexes.

2) Conclusions et recommandations

2.1) Participation

La réunion a vu la participation de 175 personnes dont 3 ministres du gouvernement de Madagascar, le chef de la Région de Boeny, 5 représentants d'organisations internationales et partenaires de développement de la COI, (l'Union européenne (UE), la Banque Mondiale, le FIDA et la CTA…), 8 représentants d'instituts travaillant sur la qualité et les normes alimentaires, 4 représentants des 3 régions visées par le projet de la Commission de l'océan Indien (Menabe, Vakinakaratra et Sofia), 41 hauts fonctionnaires de Madagascar et des Etats membres de la COI, ainsi qu'une centaine de représentants et opérateurs du secteur privé de la région. (Voir Annexe 1, la liste des participants.).

2.2) Ouverture de la réunion
La cérémonie d'ouverture a permis de donner le ton nécessaire à la réunion.

«Ce projet sera un déclic dont bénéficieront les autres secteurs de l'économie régionale. Stabiliser l'économie, c'est aussi stabiliser la politique», a déclaré le ministre des Affaires étrangères de la République malgache, M. Pierrot Rajoanarivelo. «Notre dépendance aux aléas des cours mondiaux des denrées alimentaires et des hydrocarbures est alarmante. Nous ne sommes absolument pas protégés des risques liés à l'insécurité alimentaire. Madagascar est une partie de la solution. Nous tous réunis, nous sommes l'autre partie de la solution», notait, le secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), Jean Claude de l'Estrac. Le ministre de l'agriculture a exhorté l'assistance sur le besoin de passer de parole à l'acte.

Le chef de région de la région Boeny a fait valoir la nécessité de pouvoir vivre décemment du travail de la terre. Le représentant de l'Union européenne a rappelé, quant à lui, que l'objectif de développement, pour l'Union européenne, demeurait la réduction de la pauvreté.

2.3) L'ordre du jour (Annexe 2) a été adopté.

2.4) ***Les opportunités en matière de production agricole à Madagascar***

Cette session a permis de prendre l'ampleur des potentialités de Madagascar, dont les principaux peuvent se résumer ainsi:

- Il est important de prendre des mesures afin de faire avancer le projet et ainsi sortir du cercle ou les opportunités demeurent des opportunités pendant trop d'années.

- Au chapitre des opportunités, on relève, la fiscalité légère, la facilité pour les ressortissants étrangers de s'installer et le droit de posséder la totalité du capital d'une entreprise.

- Orienter la stratégie vers l'amélioration de la production des denrées ; l'adoption de pratiques culturales scientifiques permettrait d'augmenter substantiellement le rendement.

- Dans la province du Menabe, 200 000 tonnes de riz sont produites sur seulement 13% des terres cultivables. Cela donne une mesure du potentiel et des opportunités.

Le projet de la COI a été présenté et ses grands axes validés. Certains aspects continueront à faire l'objet d'échanges lors des sessions subséquentes.

Lors des questions et réponses, il a été clair que la stabilité politique est un élément fondamental pour la facilitation des affaires et la sécurisation des investissements. La COI s'implique activement dans le processus de sortie de crise malgache.

2.5) ***Opportunités d'investissement à Madagascar dans les filières riz-maïs-oignon-grains***

Cette session avait pour objectif d'identifier les actions nécessaires pour préparer Madagascar à devenir le grenier de l'océan Indien dans les quatre denrées précitées. Les principales actions sont les suivantes:

- L'amélioration de la loi sur les investissements et l'égalité de traitement des investisseurs étrangers et malgaches. Pour les sociétés de droit malgache l'accès au foncier d'entreprise ne comporte plus de seuil d'investissement et de superficie maximale.

- Harmonisation graduelle du régime de ZF et du régime de droit commun.

- L'utilisation des terres à Madagascar doit se faire en conformité avec le droit foncier et coutumier malgache. L'administration reste le seul juge de l'opportunité ou non de l'octroi d'un terrain domanial.

- Le système contrôle de qualité à Madagascar qui doit comprendre les normes SPS, dédiées à l'exportation et visant la protection de la santé, de la sécurité et de la vie des personnes et des animaux ou la préservation des végétaux

- Besoin de financer des séances d'initiation/formation à des entrepreneurs souhaitant exporter. Explorer le fonds d'amorçage du Centre de ressources dédié au commerce international à Madagascar pour cela.

Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar comme Institution du secteur privé de sécurisation des affaires inter-îles

Il faut trouver un interlocuteur valable afin de régler les problèmes dans les échanges inter-îles. C'est pourquoi, avec les autres Centres alternatifs de règlement de litiges (CARL) de la zone, il faudrait établir, d'une part, une Charte de coopération entre les CARL existants et, d'autre part, une Plate-forme de règlement de litiges laquelle est une mise en réseau des institutions existantes, pour les litiges issus des échanges impliquant au moins deux îles de la zone.

La réunion a noté la proposition de CAMM qui est une institution du secteur privé malgache pour le règlement des litiges qui pourraient surgir entre deux opérateurs économiques. Néanmoins, la partie non-malgache risque d'avoir moins confiance à une institution malgache de règlement de litiges. Il existe bien des institutions internationales, mais elles sont loin et chères. En effet, d'après CAMM, il est permis de mettre des clauses CAMM dans les contrats d'exportation ou d'importation, dans tous contrats liant investisseurs malgaches et non malgaches. Par ailleurs, dans les accords de protection des investissements liant Madagascar et Maurice ainsi que Madagascar et la France (La Réunion), le CAMM peut être l'organe d'arbitrage existant sur le territoire de la Partie Contractante» mentionné dans ces accords.

2.6) ***Investissements, Production, Commercialisation et Exportation: facilités et contraintes***

Il existe des entreprises malgaches déjà préparées aux échanges internationaux et compétentes par rapport aux exigences des marchés à l'export; e.g Agrivet et le Groupe Faly Exports.

Il y a une disponibilité de légumes qui n'est pas absorbée par le marché malgache et existence de coopératives aisément joignables dans la région de Sofia.

Il y a des exploitants (e.g Bary Entreprises) à la recherche de partenaires financiers et de compagnonnage.

2.7) *Soutien au développement de la sécurité alimentaire régionale*

L'objectif de cette session était de cerner la volonté des partenaires de développement pour un éventuel appui au projet

- Il a été jugé important de concevoir le projet avec une approche intégrée et d'inclure les infrastructures, les normes et autres aspects sanitaires et phytosanitaires, les aspects socio-économiques, la commercialisation, le stockage et la transportation et autres aspects logistiques. Ces différents volets doivent être conçus et mis en œuvre en parallèle, afin d'atteindre les résultats du projet.

- Cette approche requiert une mobilisation de plusieurs partenaires de développement. L'Union Européenne, la Banque Mondiale, le FIDA et la CTA ont signifié leur intention de soutenir ce projet. La réunion a été informée que la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement et la FAO restent aussi des partenaires potentiels. Ceci impose la mise en place d'un mécanisme de coordination du Secrétariat général de la COI et de ses partenaires. Le Secrétariat général établira ce mécanisme de coordination dans les meilleurs délais.

- Une importance particulière devra être accordée au 'Business model' du projet. L'approche du partenariat publique/privé sera privilégiée dans la mise en œuvre du projet et devra être clairement définie.

- Les objectifs du projet ne peuvent être atteints que dans les moyen et long termes. Ainsi, il faudra concevoir des instruments sur ces périodes, inclus la question de financement.

- Le projet doit aussi inclure un volet sur la mise en place d'un mécanisme de gestion et de prévention contre les calamites tels le criquet, sur la base des expériences, dans la région et d'ailleurs

- Une récente étude de la Banque mondiale sur les contraintes et opportunités d'investissements à Madagascar devra faire l'objet d'échanges entre les parties prenantes et devra être prise en compte dans la finalisation du projet.

- Etant donné que la finalisation du projet prendra du temps, le SG de la COI et l'UE étudieront, dans l'immédiat, la possibilité d'accéder les dispositifs existantes de l'UE, tel le Proinvest, le CDE, la BEI et d'autres instruments existant auprès des autres partenaires afin de faire avancer l'instruction du projet.

- Le Secrétariat général va compléter l'instruction du projet avec un budget défini avant sa prochaine réunion du Conseil prévue pour début 2014. Les confirmations des engagements des partenaires seront alors obtenues.

- Le projet sera une des premières priorités de la COI pour financement dans le cadre du 11^{e} FED.

Coopération CTA- COI

Dans le cadre de l'élaboration d'un programme sur la sécurité alimentaire dans la région de l'indianocéanie, le CTA et la COI constatent plusieurs domaines de collaboration possibles et qui feront l'objet d'un accord de coopération:-

1. Echanges entre les partenaires dans le développement et la mise en œuvre du programme:
 - Appui dans l'échange de perspectives des différents groupes d'acteurs, utilisant des approches appropriées au contexte des parties prenantes, favorisant l'application des nouvelles TIC dans le long terme.
 - Appui dans l'utilisation des méthodes SIG participatives dans la planification de l'aménagement et de la gestion des zones identifiées à Madagascar.

2. Le développement des chaines de valeurs
 - Echanges d'expériences au sein des pays ACP sur le développement des 'label' et du développement des chaînes de valeur.
 - Développement des stratégies de fonctionnement et de pérennisation des plateformes filières.
 - L'utilisation de nouvelles TIC pour soutenir les opérateurs des chaines de valeur.
 - Etudes sur la différentiation des prix des produits selon des normes au sein des filières identifiées leur qualités.
 - Elaboration des études des marchés de façon collaborative à travers les pays de la sous-région.

3. La gestion de l'information, de la communication et des connaissances
 - Mise en œuvre d'un inventaire des systèmes d'informations et de sources d'informations pertinentes dans la mise en œuvre du programme régional sur la sécurité alimentaire, afin de capitaliser sur les ressources existantes.
 - Mise en réseau des personnes ressources dans l'échange et l'analyse des informations pour faciliter la collaboration et l'innovation au niveau de la sous-région.
 - L'intégration des systèmes d'informations autour des filières à travers l'interopérabilité des systèmes.
 - L'élaboration des stratégies de communication et de diffusion des informations au sein des institutions opérant dans les trois régions identifiées afin d'augmenter l'efficacité du partage d'informations.
 - Soutenir l'innovation dans l'application des nouvelles TIC au sein des échanges d'informations au sein de la filière (plateforme physique évoluant vers une version virtuelle).

4.7) Productivité et compétitivité des filières proposées. Quels sont les facteurs pour assurer une production compétitive (recherche, appuis techniques et autres)

Plusieurs domaines d'actions prioritaires ont été identifiés pour améliorer la productivité et compétitivité des filières et sont:

- Construire sur les dispositifs existants en recherche agronomique dans l'océan Indien entre les universités et les centres de recherches nationaux et le CIRAD.
- Se baser sur les leçons des projets antérieurs menés dans le cadre de la COI, à l'exemple de PRPV, ePRPV, IRACC et Qualireg.
- Deux axes importants ont été relevés sur la protection des végétaux et la gestion intégrée de la qualité pour la sécurité alimentaire.
- La réduction des pertes pour produire plus et mieux. Pour atteindre cet objectif, il est proposé la mise en place d'une plateforme régionale de recherche agronomique pour le développement dans l'Indianocéanie (PReRAD-OI).

Les questions du débat ont mis en exergue:

- La nécessité de produire plus et de manière plus qualitative pour les consommateurs de l'Océan Indien.
- Le besoin de nouveaux outils d'aide à la diffusion de l'information, tant techniques que publics, en direction des organisations de producteurs et des organisations de consommateurs.
- L'importance de renforcer les capacités des chercheurs, techniciens, agent de développement des pays de l'Indianocéanie.
- L'importance de limiter les risques liés aux bioagresseurs (maladies et ravageurs) en réduisant l'utilisation de pesticides.
- La recherche d'harmonisation des procédures pour atteindre les normes internationales.
- Le renforcement du contrôle biologique des organismes nuisibles (biopesticides, lutte biologique) dans une approche régionale COI.
- L'amélioration du contrôle et la réduction de l'utilisation de pesticides, cela en développant des méthodes de gestion agro écologique des biogresseurs.
- Le développement de méthodes d'épidemiosurveillance et de suivi des productions dans les régions ciblées à différents niveaux d'échelle.
- Pour les organismes nuisibles nécessitant une lutte collective comme les criquets, une initiative complémentaire à mener au niveau national tant en amont (surveillance) que sur le terrain (lutte).
- La maîtrise des ressources génétiques au niveau de l'Indianocéanie; un enjeu de recherche et de développement économique par la production de variétés adaptées et résistantes.
- La nécessité de mettre en place des actions d'expérimentation et de suivi de la fertilité dans les zones de productions prioritaires.
- L'importance des questions de médiation sociale en particulier celles liées au foncier. l'impact socio-économique des projets.

4.8) Réussir dans la production et les exportations - Les mesures à prendre dans la mise en œuvre - Les partenariats et axes de coopération à établir.

1. **Filière riz**

2. **Filière mais**

3. **Filière oignon**

4. **Filière grains**

5. Autorités régulatrices